

**POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE**

*Service Action Educative et Périscolaire*

N/Réf. à rappeler :

LJ/ELe

**METZ, LE 25 NOVEMBRE 2010**

**07**

**RAPPORT  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : SUBVENTION ACTIVITE PERISCOLAIRE MJC BOILEAU  
PREGENIE**

Le quartier Boileau Pré-Génie par sa configuration particulière, regroupe des habitants de Metz et de Woippy. La MJC « Boileau Pré-Génie », implantée au cœur de ce quartier, sur le ban de Woippy, œuvre en faveur du développement des activités jeunesse et accueille les messins pour l'ensemble de ses activités.

Aussi, un partenariat global fait actuellement l'objet d'une réflexion en vue de l'élaboration courant 2011 d'une convention tripartite avec la Ville de Woippy et la MJC Boileau Pré-génie sur le financement de ses coûts de fonctionnement.

Il est cependant proposé d'acter d'ores et déjà une participation de la Ville de Metz pour les activités périscolaires mises en place par cette structure.

En effet, depuis la rentrée scolaire 2003 la Ville de Metz a signé une convention avec la Ville de Woippy afin que les enfants habitants sur le secteur de Boileau Pré-génie mais domiciliés à Metz puissent être scolarisés dans les écoles de ce quartier en contre-partie d'une subvention de 600€ par élève. Ainsi en 2010, 245 élèves bénéficient de ce dispositif.

Dans le cadre de son projet social, la MJC Boileau Pré-Génie accueille pour l'activité périscolaire 18 enfants messins soit 40% de l'effectif total sur ce temps d'animation.

L'association a sollicité auprès des Villes de Metz et de Woippy une subvention de fonctionnement au titre de cette activité pour un montant total de 36 000€ pour l'année 2010.

En accord avec la Ville de Woippy, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, à hauteur de 14 000€, soit 40 % du total demandé.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

**OBJET : SUBVENTION ACTIVITE PERISCOLAIRE MJC BOILEAU  
PRE-GENIE**

Le Conseil Municipal

Les Commissions entendues,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 et du 25 mars 2010

**CONSIDERANT** le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire

**CONSIDERANT** la nécessité de faire bénéficier tous les enfants messins de l'accueil périscolaire

**CONSIDERANT** la particularité territoriale du quartier Boileau Pré-Génie

**DECIDE** d'accorder une subvention de 14 000€ à l'association MJC Boileau Pré-Génie pour l'année 2010 au titre de l'accueil périscolaire des enfants messins.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI